

M. MacEachen a rappelé l'assurance donnée par le président Reagan à l'occasion de sa visite au Canada en 1981, selon laquelle les deux pays devaient coopérer pour contrôler la pollution atmosphérique qui ne connaît pas de frontière.

Le ministre Caccia a souligné que le Canada avait déjà adopté des programmes unilatéraux qui réduiront les émissions de 25 % d'ici 1990. "Les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada sont prêts à entreprendre un autre programme de réduction des émissions qui, avec des mesures de dépollution aux Etats-Unis, permettrait d'atteindre une concentration cible pour les dépôts de sulfate humide de 20 kilogrammes par hectare par année (18 livres par acre par année), niveau nécessaire pour protéger les lacs et cours d'eau modérément sensibles. Cette inaction a déjà causé des dommages énormes dans les deux pays, et la situation ne pourra qu'empirer avec chaque nouveau délai", a déclaré le Ministre. "Cette détérioration a été établie de façon claire et convaincante."

Dans le Mémorandum déclaratif d'intention signé par le Canada et les Etats-Unis il y a presque quatre ans, on reconnaissait déjà la gravité du problème des pluies acides et la nécessité urgente de réduire les émissions afin de protéger l'environnement des dommages causés par la pollution atmosphérique transfrontière. Le Mémorandum s'appuie sur le principe 21 de la Déclaration de Stockholm, qui indique que les Etats ont "le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causant pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale". Il est aussi conforme aux obligations contractées par le Canada et les Etats-Unis aux termes de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de la Commission économique pour l'Europe. Cet engagement pris de longue date par les deux parties de ne pas causer de dommage à l'environnement de l'autre pays est également enchâssé dans le Traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes et dans l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. "Compte tenu de ces engagements, le Canada espérait que des mesures de contrôle pourraient être prises à brève échéance, a déclaré M. MacEachen. C'est pourquoi nous déplorons profondément le fait que rien dans les déclarations de l'Administration n'indique que l'on donnera suite à ces promesses. Les pluies acides constituent une grave menace à moins que les deux pays ne réduisent leurs émissions dès à présent."

On a déjà effectué plus de 3 000 études scientifiques sur les pluies acides. Le gouvernement canadien croit fermement que les preuves déjà accumulées par des organismes scientifiques prestigieux en Amérique du Nord et en Europe sont suffisantes pour justifier la mise en oeuvre de programmes de contrôle. M. Caccia a déclaré: "D'autres études scientifiques devraient être entreprises dans le cadre d'un programme visant à évaluer et à améliorer les efforts de dépollution, mais elles ne doivent pas se substituer à ces efforts".